

Le secteur agroalimentaire bio français connaît depuis 2007 une très forte croissance ; la surface agricole utile (SAU) consacrée à l'agriculture biologique (AB) et le nombre d'exploitations agricoles bio ont notamment été multipliés par deux. Cependant, malgré une forte expansion de l'AB en France ces dernières années, la part de la SAU française qui y est consacrée (3,8%) reste encore bien inférieure à l'objectif annoncé de 6% pour 2012. La structuration des filières apparaît alors comme un levier essentiel pour la poursuite du développement de l'AB sur le territoire. Il s'agit, par le développement conjoint de l'offre et la demande, de pérenniser les débouchés des producteurs, de sécuriser l'approvisionnement des opérateurs à l'aval des filières et de garantir aux consommateurs l'accès aux produits bio.

Pour la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB), l'organisation amont des producteurs représente une étape indispensable pour la construction de filières cohérentes et ancrées dans les territoires. Le regroupement des agriculteurs au sein des Organisations Economiques de Producteurs Bio (OEPB) permet de mutualiser les moyens pour la mise en marché des produits bio et de donner de la visibilité au projet économique, social et environnemental des producteurs bio.

Cependant, si la FNAB souhaite l'expansion du mode de production bio, notamment pour préserver la qualité des sols et des eaux, elle s'interroge sur les conditions du *changement d'échelle de l'AB*. L'expansion de l'AB implique en effet un travail avec de nouveaux acteurs, notamment avec les grandes surfaces alimentaires pour que les produits bio soient disponibles en supermarchés. En sortant de son marché de niche, l'AB est alors soumise à une pression de compétitivité sur les prix, pouvant entraîner la dégradation progressive des principes constitutifs de ce mode de production. Il s'agit par exemple d'une réduction du nombre d'espèces cultivées et de la spécialisation des fermes. Ces mécanismes progressifs de dégradation des pratiques, au fur et à mesure que l'AB se développe, sont désignés sous le terme de «*conventionnalisation de l'agriculture bio*».

Pour permettre aux producteurs bio du réseau FNAB de réfléchir aux modalités permettant à l'AB de «*changer d'échelle sans perdre son âme*», la FNAB a lancé un programme dit de «*recherche-action*», mené par un panel de producteurs bio. Ces derniers ont endossé le rôle de chercheurs et cherchent à construire un cadre théorique aux systèmes alimentaires qu'ils veulent défendre. Le niveau d'analyse retenu concerne les modalités d'organisation économique des producteurs. Ce choix fait écho aux «*dérives*» vécues par certaines coopératives agricoles durant la période d'intense modernisation de l'agriculture de 1960 à 1990. Alors que leur objectif initial était la mutualisation des moyens et des services pour améliorer les conditions de travail des producteurs, certaines coopératives ont connu une «*déviations mercantile*» où l'intérêt économique de la structure a fini par primer sur le projet des producteurs. C'est donc pour éviter ces dérives et préserver le projet sociétal de l'AB dans un contexte de changement d'échelle, que les producteurs de la FNAB ont choisi de s'intéresser aux modalités d'organisation économique des producteurs bio.

Dans le cadre de ce programme, l'objectif du stage était d'identifier et de valoriser les dispositifs, mis en place par les OEPB, et donnant vie au projet des producteurs. Il s'agit principalement de dispositifs permettant l'instauration d'une concertation entre producteurs ainsi qu'entre producteurs et salariés, de la mise en place de partenariats avec des structures d'insertion et des collectivités ou encore de l'établissement de relations commerciales contractualisées entre les différents maillons des filières. Un outil «*Bilan du projet des OEPB*» a également été construit. Il permet aux producteurs des OEPB de réfléchir à leurs modes de fonctionnement et à leurs projets. Cet outil, construit pour être utilisé tous les deux ans, est composé d'une partie A destinée aux administrateurs et d'une partie B destinée à tous les adhérents. Il a été testé auprès de deux OEPB et a permis l'identification de points clés, dans le fonctionnement de ces structures, qui nécessitent d'être rediscutés collectivement.